



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Henri LANCELIN pouvoir à M. Yves JOURDAN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, M. Mehdi BELKACEM, pouvoir à M. Nicolas FARRÉ, Mme Armelle AGNERAY (arrivée à 20h26, au cours du débat sur le point n° 6 inscrit à l'ordre du jour), Mme Danièle FERNANDEZ, pouvoir à Mme Sonia BRAU

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

Réf : 2024/09/1 - OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de la construction de vestiaires collectifs au Parc Municipal des sports Maurice Leluc

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de construire des vestiaires collectifs supplémentaires au Parc Municipal des sports Maurice Leluc, notamment pour la pratique du rugby et la pratique scolaire,

Considérant que l'Agence Nationale du Sport (ANS) et le Conseil Régional d'Ile-de-France proposent des subventions pour ce type de travaux,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240925-2024-09-1-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2024

DELIBERE

Article 1^{er} : Sollicite avec 32 voix pour, au taux maximum les subventions ouvertes auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la construction de vestiaires collectifs au Parc Municipal des sports Maurice Leluc.

Article 2 : Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs aux présentes demandes de subventions.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 30 SEP. 2024
et par publication en ligne le : 30 SEP. 2024

Saint-Cyr-l'École,
le : 30 SEP. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU



Sonia BRAU

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE

Le 30 septembre 2024